Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-110_06_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 17 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le mercredi dix-sept juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi onze juin conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 27	Nombre de votants : 28
Nombre de procurations : 1	Nombre de votes pour : 28
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BLANCHARD Ronan, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme. HUON Christine procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme RIC Caroline,

M. NICOLLE Henri a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 11 juin 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est lu et arrêté.

110_06_2026 – RESSOURCES HUMAINES – JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ ET FIN D'ANNÉE – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE SAINT ERBLON (CONVENTION)

Monsieur Thibault DELINOTTE, Conseiller Municipal délégué à la citoyenneté, la jeunesse et aux affaires générales, rappelle que par délibération N°87-06-2023, le conseil municipal a approuvé le principe, les conditions matérielles et financières de l'accueil de jeunes résidents Saint-Erblonnais au sein de l'Accueil de loisirs Les Robinsons.

Les périodes arrêtées pour l'année 2026 sont les suivantes :

- Du lundi 3 août au vendredi 14 août inclus,
- Du lundi 21 décembre au jeudi 31 décembre inclus (à l'exception du vendredi 25 décembre).

Dans ce cadre, la ville de Saint-Erblon se propose de mettre à disposition des services municipaux Castelnodais l'un de ses agents.

De ce fait, il convient de fixer le cadre règlementaire et les conditions juridiques et de responsabilités dans lesquelles cette mise à disposition sera mise en œuvre.

La convention type relative à cette mise à disposition est proposée en annexe.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260617-110_06_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE le principe de cette mise à disposition de personnel par la ville de Saint-Erblon,**
- **APPROUVE la convention type jointe en annexe,**
- **AUTORISE M. le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à signer cette convention pour chaque personnel mis à disposition par la ville de Saint-Erblon**

ANNEXE 5 – CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS SAINT-ERBLONNAIS A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE POUR LES VACANCES D'ETE ET DE FIN D'ANNEE 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

